

Médicaments psychiatriques et neurologiques: une psychose qui dessert les malades !

Abderrahim DERRAJI - 2019-04-25 09:05:41 - Vu sur pharmacie.ma

Les pharmaciens de la capitale économique se sont retrouvés le 23 avril pour prendre part à une table ronde organisée par leur syndicat sous le thème : "Psychotropes : délivrance, responsabilité et contraintes". Cette rencontre a démarré par une introduction du président du Syndicat des pharmaciens de Casablanca (SPC), Oualid Amri, qui a d'emblée mis l'accent sur les difficultés que rencontrent les pharmaciens en dispensant les médicaments psychiatriques et neurologiques. "Aujourd'hui, les officinaux se trouvent entre le marteau et l'enclume. Soit, ils dispensent ces médicaments en prenant le risque d'avoir des ennuis avec la justice, ou ils refusent de le faire et s'exposent à la non-assistance à personne en danger", a affirmé Oualid Amri avant de céder la parole au Pr Driss Moussaoui. Cet ancien directeur du Centre psychiatrique universitaire Ibn Rochd et actuel président de la Fédération internationale de psychothérapie a commencé sa conférence en posant la problématique de l'approvisionnement en médicaments psychiatriques et neurologiques et son incidence sur la prise en charge de la maladie psychiatrique. D'après le Pr Moussaoui, cette dernière est une maladie chronique qui doit être traitée en tant que telle. Toute stigmatisation du malade ou de ses traitements est de nature à nuire à son observance et à sa prise en charge. Il a ensuite déploré la situation de psychose qui règne actuellement et ses conséquences sur les malades, d'autant plus que les neuroleptiques et les antidépresseurs ne sont pas toxicomanogènes. Quant aux hypnotiques et anxiolytiques, d'après ce psychiatre, sans une prédisposition ou un diagnostic mal posé le risque d'usage inapproprié reste limité. Il a terminé sa présentation en louant les services rendus par les pharmaciens, qui ne devraient pas s'inquiéter outre mesure tant qu'ils respectent la loi et l'éthique. Il a aussi appelé les officinaux à faire preuve de solidarité et à faire "corps ensemble" pour éviter à leurs confrères d'être victimes d'une sur-interprétation de textes de loi dépassés.

> Le comité d'organisation du SPC a également invité maître Radouane Rami, avocat au Barreau de Casablanca, qui a permis à l'assistance d'avoir une idée sur l'approche adoptée par les juges et les procureurs du Roi lors du traitement des affaires liées aux "psychotropes". Malheureusement, l'obsolescence des textes régissant cette famille de médicaments donne du fil à retordre aux avocats qui doivent multiplier les démarches pour que ce type d'affaires ne soit pas jugé au pénal. Le débat qui a suivi les deux présentations traduit l'inquiétude des officinaux qui ne comprennent pas qu'un pharmacien qui «dépanne» un malade n'ayant pas pu obtenir un rendez-vous auprès de son médecin puisse être poursuivi en justice comme un "trafiquant de drogue". Le président du SPC qui est en phase avec l'assistance, lui a fait part du soutien inconditionnel du SPC aux pharmaciens qui font actuellement l'objet de poursuite judiciaire. Aussi, cette situation alambiquée vient nous rappeler, une fois de plus, que le pharmacien risque de "ne pas rentrer chez lui le soir", tout simplement par ce qu'il a voulu dépanner un malade qui n'arrive pas à avoir un rendez-vous, ou par ce qu'il a été piégé par des trafiquants de «benzodiazépines ou d'hypnotiques» passés maîtres dans la falsification des ordonnances.